

ayons l'espoir que le jour soit bien éloigné où Sa Majesté Edouard VII disparaîtra de la scène de ce monde, cependant l'heure viendra où le sceptre devra passer en d'autres mains ; et pour nous à qui il a été donné de nous renseigner sur le caractère et les dispositions de ceux qui, dans un avenir plus ou moins lointain, seront appelés à gouverner cet empire, c'est un bonheur de savoir qu'ils sont de souche royale et qu'ils sont éminemment aptes à remplir la haute position à laquelle ils seront plus tard appelés.

Le discours du Trône fait aussi allusion à l'assassinat du président McKinley. Le peuple canadien, j'en suis sûr, de concert avec toutes les autres nations, sera heureux d'apprendre que le gouvernement se propose de coopérer aux mesures tendant à empêcher la perpétration de crimes aussi diaboliques que celui commis dernièrement aux Etats-Unis, et, j'en suis convaincu, la Chambre sera bien aise d'apprendre qu'ils vous sera bientôt soumis une législation dans ce sens.

Les rapports du recensement sont un sujet de haut intérêt pour le pays. Ces rapports, je dois l'avouer, m'ont causé une vive déception, pensant à bon droit que le mouvement de notre population accuserait un plus fort accroissement que ne l'indique la statistique officielle ; mais, toutefois, j'ai lieu de croire qu'au cours de ces dernières années, l'augmentation de la population du pays a pris une allure plus rapide. La prospérité du pays, le flot d'immigration qui se dirige vers le Nord-Ouest, l'encombrement de nos villes, voilà autant de faits qui nous portent à croire qu'au cours de ces dernières années, le chiffre de notre population s'est élevé d'une façon sensible et qu'à l'époque du prochain recensement il nous sera donné de constater une plus forte augmentation que celle accusée par les chiffres du dernier recensement. Je suis bien aise de savoir que les documents relatifs à cette question seront déposés sur le bureau de la Chambre et que plus tard au cours de la session, nous serons en mesure d'en faire une discussion plus approfondie.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ayant demandé l'autorisation d'augmenter son capital-actions de près de \$20,000,000, Son Excellence n'aurait pu passer cette question sous silence dans le discours du Trône. A mes yeux, il y a une nouvelle preuve de la prospérité du pays dans le fait qu'un grand système de chemins de fer pénétrant et se ramifiant dans toutes les parties du pays, se voit obligé d'établir une voie double sur de grandes parties de sa ligne et d'entreprendre d'autres améliorations importantes afin de répondre aux besoins toujours croissants du trafic. C'est dans le but de faire face aux besoins de ce trafic que la compagnie en question demande l'autorisation d'augmenter le chiffre de son capital-actions. La Chambre sera bien aise d'apprendre, d'un autre côté, que

le gouvernement a sauvegardé les intérêts du pays et que cette augmentation de capital ne portera pas atteinte au droit de l'état à la réglementation des tarifs. On le sait, sous l'empire du contrat conclu avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, l'exécutif ne devait avoir le droit de réglementer les tarifs du trafic de cette voie ferrée qu'après que la compagnie aurait gagné un dividende de dix pour cent sur son capital. La question se pose ici : quel est le capital de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ? On le sait, le capital autorisé a été fixé à \$65,000,000, et en outre, elle a émis des obligations pour un chiffre fort considérable. Il s'éleva des difficultés sur la question de savoir s'il fallait considérer les sommes prélevées sur ces obligations comme faisant ou non partie du capital, et en outre, s'il fallait envisager le capital autorisé de \$65,000,000, d'après sa valeur versée et acquittée, ou d'après le chiffre réalisé par la compagnie sur la vente des actions. La Chambre sera sans doute bien aise d'apprendre que ces difficultés et ces divergences d'opinion, datant déjà de loin, sont à la veille d'être réglées d'une façon pratique par les tribunaux du pays. Avant longtemps, ce problème compliqué sera résolu de façon à donner pleine et entière satisfaction au peuple canadien ; et pareille perspective est bien de nature à réjouir la Chambre.

La merveilleuse découverte de Marconi, l'inventeur de la télégraphie sans fil, est d'une haute importance pour le pays, et je suis bien aise de savoir que le gouvernement a conclu avec signor Marconi des arrangements qui permettront à ce dernier de poursuivre ses expériences sur la côte de la Nouvelle-Ecosse. Si M. Marconi réussit comme je l'espère et comme il y a tout lieu de le croire—et d'ailleurs, dans ce siècle de découvertes et de progrès merveilleux, qui peut dire ce que l'avenir nous tient en réserve ?—son invention tournera à la gloire du pays et nous permettra de prendre des mesures pour la transmission de messages à travers l'océan à des prix bien inférieurs aux taux actuels. En faisant ces arrangements avec M. Marconi, le gouvernement, j'en suis convaincu, a travaillé dans les plus chers intérêts du peuple.

Le succès des exposants canadiens aux différentes expositions industrielles qui ont eu lieu au cours de ces dernières années est de la plus haute importance pour le pays. C'est pour nous un sujet de légitime orgueil de constater les succès obtenus par les exposants de notre pays à ces grandes expositions, surtout à Paris, à Buffalo et à Glasgow et les résultats pratiques qui en ont découlé, résultats d'un si haut intérêt pour notre peuple. A l'exposition de Paris les exposants canadiens ont obtenu 45 grands prix, 87 médailles d'or, 105 médailles d'argent, 85 médailles de bronze, et 48 diplômes de mentions honorables, soit une totalité de 370. Quant à l'exposition de Buffalo, les résul-